



**Article 1** : Le Ping Pong Club de Frignicourt organise le **dimanche 22 Avril 2018**, un tournoi régional au gymnase « LES INDES » Esplanade de Tauberbischofsheim à VITRY le FRANCOIS, sur 16 tables. Ce tournoi est homologué sous le n° **887/2017-R**

**Article 2** : Le tournoi est réservé aux licenciés FFTT de la région GRAND EST

**Article 3** : Le tournoi est composé de 8 tableaux.

**Article 4** : Les rencontres se dérouleront au meilleur des cinq manches par poules de 3 joueurs, dont 2 seront qualifiés pour le tableau final à élimination directe. (Sauf pour le tableau B 5 à 6 où les 3 joueurs de la poule intègrent le tableau final et pour le tableau H 15 à 22 où la formule est dépendante du nombre d'inscrits).

**Aucun retard ne sera admis, “scratch“ irrévocable 15 minutes après le premier appel.**

**La compétition se déroulera avec des balles en plastique fournies par l'organisateur.**

**Article 5** : Des engagements pourront être pris sur place le jour même dans la limite des places disponibles par tableau.

**Article 6** : Le tournoi ne pourra accepter plus de 3 tableaux par joueur

**Article 7** : Les droits d'engagements sont fixés à **7,50 € par tableau**.

(15€ pour deux tableaux et 20€ pour trois tableaux)

Le paiement par chèque sera à libeller à l'ordre du **PPC FRIGNICOURT**.

**Article 8** : Les engagements devront parvenir avant le **samedi 21 AVRIL 2018** à

M. BARCELO Emmanuel [emmanuel.barcelo@yahoo.fr](mailto:emmanuel.barcelo@yahoo.fr)

06.84.23.32.87

**Article 9** : Les 8 premiers joueurs de chaque tableau seront récompensés, si celui-ci comporte au minimum 16 participants.

La remise des récompenses sera effectuée à l'issue du tournoi.

Des lots pourront être remis également aux perdants des ¼ de finales à partir de 18h30.

La valeur estimée des lots remis correspondra au barème suivant :

¼ de finale : minimum 5€

½ finale : minimum 12€

Finale : minimum 20€

Vainqueur : minimum 30€

**Si un tableau comporte moins de 13 participants, seuls les quatre joueurs qui atteignent les ½ finales seront récompensés**

**Article 10** : Le PPC FRIGNICOURT décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'affaire du participant ainsi que tout accident corporel.

**Article 11** : Il ne sera pas prévu d'interruption de rencontre le midi, une buvette + petite restauration sera ouverte dans la salle (boissons, sandwiches, gâteaux,)

**Article 12** : Le PPC FRIGNICOURT se réserve le droit de supprimer un tableau, par manque de participants. Les inscriptions de celui-ci seront remboursées.

**Article 13** : L'arbitrage des rencontres de poule sera effectué par les joueurs de la poule.

**Article 14** : Le juge arbitre sera Dominique VAUCOULEUR, JA3 assistée de M. BARCELO Emmanuel et de M. GUIRAO Jean-François et Jonathan  
Elle sera habilitée à trancher les cas non prévus au présent règlement.  
Elle assurera le tirage au sort des poules.

**Article 15** :  
Tous les joueurs (ses) seront munis de leur attestation de licence 2017-18 celle-ci pouvant être demandée par le juge arbitre.

**Article 16** : Ce tournoi est le 7ème et dernier au programme du :

